

Bovins du Québec, Février-mars 2004

Des moyens pour réduire l'accès aux cours d'eau

Nathalie Côté* et Anne-Marie Christen**

Il est reconnu que l'accès des animaux à un cours d'eau a un impact sur ce dernier et la qualité de son eau. Les principaux impacts sont l'érosion des berges (crée un élargissement des cours d'eau provoquant son réchauffement), le brassage et l'addition de sédiments au cours d'eau (particules de sol, phosphore) et la défécation directe ou par le ruissellement en provenance des bandes riveraines (ajout de nutriments et de pathogènes).

Or, les animaux ne sont pas la seule source de détérioration des cours d'eau et selon certaines études, ils seraient un facteur mineur de pollution. Mais comme tous doivent mettre l'épaulé à la roue pour lutter contre cet état de fait, il y a moyen de réduire l'accès aux cours d'eau pour les animaux tout en respectant l'intégrité des fermes bovines et leur rentabilité. Voici différentes possibilités et idées qui donnent à réfléchir.

Les clôtures permanentes ou temporaires – exclusion totale

Les clôtures sont évidemment le moyen le plus efficace pour exclure totalement les animaux des cours d'eau. Cependant, cela nécessite obligatoirement une source d'abreuvement alternative. Par contre, selon plusieurs experts, l'exclusion totale n'est pas la seule solution à l'obtention d'améliorations substantielles de la qualité de l'eau. Elle peut toutefois s'avérer efficace lorsqu'il faut également remettre en état la zone riveraine. On réduit alors le piétinement des rives et du lit du cours d'eau qui cause la détérioration et la contamination de l'eau par les déjections animales et les sédiments.

Il n'est pas nécessaire d'installer des clôtures permanentes. L'utilisation d'une simple broche électrique souple et de piquets de plastique ou de métal fera l'affaire. Une installation de ce type coûte entre 1 \$ et 2 \$ le mètre linéaire. Les clôtures temporaires sont utiles lorsque la bande riveraine et le cours d'eau nécessitent un entretien. *L'installation de clôtures permanentes n'est pas recommandée lorsque le niveau du cours d'eau fluctue énormément en cours d'année.*

Clôturer pour contrôler l'accès

L'accès contrôlé implique l'utilisation de clôtures ou de barrières le long du cours d'eau tout en laissant des espaces qui permettent aux animaux de s'abreuver ou de traverser le cours d'eau. Un tel système est convenable lorsque la densité d'animaux est faible, que le pâturage est long ou s'il est sillonné à plusieurs endroits par le cours d'eau rendant difficile l'établissement d'un système permanent de clôtures, ou lorsque l'installation d'une source alternative d'abreuvement est compliquée et coûteuse.

Aménagement d'une rampe d'accès¹

Quelques recherches ont démontré que les animaux traversent ou s'abreuvent seulement à quelques endroits préférés le long d'un cours d'eau. Ceci pourrait encourager les producteurs à aménager ces lieux spécifiques au lieu de clôturer tout le cours d'eau.

La rampe d'accès permet aux animaux de s'abreuver au bord de l'eau sans entrer dans le cours d'eau. Elle permet un accès plus facile et plus sécuritaire pour les animaux qu'une berge boueuse. Elle favorise la consommation d'eau et diminue les risques de blessures. Elle est clôturée afin de ne donner accès aux animaux qu'à cette seule partie du cours d'eau.

¹ Mise en garde : Présentement, le programme Prime-Vert du MAPAQ ne finance pas l'aménagement des rampes d'accès. Le libellé actuel du Règlement sur les exploitations agricoles prévoit qu'à partir du 1er avril 2005, sauf dans le cas de traverse à gué, il sera interdit de donner accès aux animaux aux cours d'eau et aux plans d'eau ainsi qu'à leur bande riveraine. La FPBQ s'oppose à ce règlement tel que libellé et fait les démarches nécessaires auprès du MENV.

Systèmes d'abreuvement alternatifs

Il existe une multitude de systèmes d'abreuvement alternatifs nécessitant ou non de l'énergie – aqueducs divers, pompe à nez, pompe à hélice flottante, pompe bélier, etc. Vous trouverez des informations utiles en consultant les éditions d'avril-mai et de juin-juillet 2000 de *Bovins du Québec* ou en naviguant sur www.agrireseau.qc.ca du MAPAQ (Bovins de boucherie / Bâtiment et équipement / mangeoires et abreuvoirs) où ces articles ont aussi été publiés.

L'approvisionnement à partir d'un cours d'eau

Si les conditions sont rencontrées, il est possible d'aménager un site d'abreuvement en s'approvisionnant directement dans le cours d'eau. Dans ce cas, l'eau est prélevée en amont du bassin d'abreuvement. Elle arrive au bassin par gravité et coule en continu; le trop plein est retourné directement au cours d'eau. Un bassin de captage peut être installé au besoin pour assurer une

certaine réserve d'eau (photos 1 et 2)



L'eau peut aussi être amenée au troupeau par un puits de surface. Le puits au champ se révèle souvent une meilleure option que l'approvisionnement à partir d'un cours d'eau, car l'eau d'un puits est généralement de meilleure qualité. Des chercheurs ont observé des améliorations du gain de poids pouvant atteindre 25 % lorsqu'une eau de qualité était fournie aux animaux plutôt que de leur donner accès à l'eau d'un cours

d'eau.



Autres solutions

Dans le cas de pâturages extensifs où la problématique à l'égard des cours d'eau est considérée faible, l'utilisation d'une combinaison de bonnes pratiques peut être suffisante pour réduire significativement l'accès des animaux au cours d'eau. Par exemple, en combinaison avec une source alternative d'abreuvement, l'enrochement des berges, la croissance de plantes avec un bon développement racinaire, la présence de plantes, tel le dactyle, résistantes au piétinement et moins appétentes pour les animaux sont tous des éléments d'une saine gestion des berges assurant leur stabilité.

Placer les minéraux, les grattoirs et autres éléments d'attrait en zone éloignée du cours d'eau (il est recommandé de prévoir une distance d'au moins 50 mètres) et fournir de l'ombre aux animaux à l'extérieur de la zone des berges sont aussi des méthodes permettant d'éloigner les animaux du corridor riverain. Cela favorise également une meilleure utilisation de l'ensemble du pâturage.

Des recherches se poursuivent sur des technologies électroniques de contrôle des animaux sans utilisation de clôtures (colliers, étiquettes d'oreille avec transmetteur). Cependant, ces systèmes sont coûteux (25 \$/tête) et nécessitent encore du raffinement avant de pouvoir s'appliquer au champ.

Plusieurs options s'offrent donc aux producteurs qui désirent aménager un système d'abreuvement pour les animaux au pâturage. **On vous invite à entrer en contact avec votre conseiller du MAPAQ pour voir lesquelles seraient**

intéressantes pour votre entreprise. On doit toujours considérer la qualité et la quantité d'eau disponible afin de favoriser des performances animales optimales. Les animaux préfèrent les sites aménagés étant donné leur accès plus facile et moins hasardeux et que la qualité de l'eau y est souvent meilleure.

*agronome, agente à l'environnement et à la qualité, FPBQ

**agronome, agente de recherche et de développement, FPBQ

Références : L'abreuvement des ruminants hors des cours d'eau, Guide technique réalisé avec l'appui financier et la collaboration de la Fédération de l'UPA de l'Estrie, le MAPAQ – Estrie, la Fondation des lacs et rivières du Canada, la FPBQ et le CDAQ, mars 2002.

Méthodes d'abreuvement du bétail au pâturage, revue de littérature réalisée pour la FPBQ par Nathalie Côté et Émie Désilets, février 2003.